

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2009

MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 1692)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 445

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 37

À l'alinéa 5, après le mot :

« activité »,

insérer les mots :

« , décliné ensuite dans les plans climat-énergie territoriaux, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement reprend l'engagement n° 171 du Grenelle.